

**NBI INGÉNIEURS & RIFSEEP
FILIERE ADMINISTRATIVE et
AGENTS DE CATEGORIE C TECHNIQUES****LES NEGOCIATIONS DE FO AVANCENT !****NBI INGENIEURS**

FO avait saisi le DRH suite à la parution du décret n°2020-710 du 10 juin 2020, portant attribution de la NBI aux personnels de la Fonction Publique Territoriale exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise. De fait, donnant **droit aux ingénieurs** de prétendre à une **NBI au titre de l'encadrement ou de la technicité liée aux fonctions exercées dans notre collectivité**, **FO** a revendiqué l'attribution pour les cadres A techniques qui remplissent les critères.

Après plusieurs échanges avec le DRH, nous sommes en mesure de vous préciser qu'un arbitrage sera rendu en septembre.

Sensible à nos arguments, le DRH nous a assuré qu'une attention bienveillante sera accordée à notre revendication. *A suivre !*

**Clause De Revoyure RIFSEEP pour les agents de la
FILIERE ADMINISTRATIVE et de catégorie C TECHNIQUES**

Dans le cadre de la mise en application du RIFSEEP en 2018 au sein de notre collectivité pour les agents de la filière administrative de catégorie A, B et C, et les agents de catégorie C de la filière technique, **les textes prévoient une clause de revoyure tous les quatre ans** après son entrée en vigueur. Les montants socle pour ces mêmes agents peuvent donc être révisés et appliqués dès janvier 2022.

Grâce aux groupes de travail avec le personnel encadrant et agents des filières concernés, dès la rentrée, **FO** portera devant l'administration ses revendications de revalorisation de ces montants socle (IFSE mensuelle garantie).

NOTRE BUT, AMELIORER VOTRE POUVOIR D'ACHAT !**POUR LA DÉFENSE DE MES INTERETS
J'ADHERE A FORCE OUVRIERE**Bureau B 3106 (Nord) 04 13 31 19 80 syndicat.fo@departement13.fr

